Logo CFDT

[COMMUNIQUE DE PRESSE] Crise sociale chez France Télécom : ouverture du procès en appel

En décembre 2019, la **F3C CFDT** a fait connaître sa satisfaction lors de l'énoncé du jugement en première instance condamnant de manière exemplaire l'entreprise France Télécom et ses dirigeants pour harcèlement moral institutionnalisé dans une stratégie d'entreprise.

À la suite des appels formés par les anciens dirigeants de France Télécom, un nouveau procès se tiendra devant la Cour d'appel de Paris. Il débute par une audience de procédure ce 1er décembre 2021. Les débats sur le fond auront lieu quant à eux du 11 mai au 1er juillet 2022. La **F3C CFDT** sera bien entendu partie prenante du procès en sa qualité de partie civile.

La **F3C CFDT** rappelle qu'Orange, ex France Télécom, n'a pas fait appel de la décision. L'entreprise a donc accepté ce verdict et a ainsi reconnu sa responsabilité.

Au-delà de l'indemnisation des victimes assumée par **Orange**, l'entreprise doit désormais tirer les leçons de ce premier procès dans sa politique de prévention des risques. C'est pourquoi la **F3C CFDT** continue d'exiger que la considération de la personne humaine soit remise au centre de l'organisation du monde du travail.
Pour la F3C CFDT, cette question reste cruciale à l'heure du choix d'une nouvelle gouvernance à la tête d'Orange en raison de la démission de Stéphane Richard.

justice avocat
Documents
Crise sociale chez France Télécom : ouverture du procès en appel